

Arrêté n°10-678

Arrêté fixant la liste des membres de la conférence de territoire de Seine-Saint-Denis

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire;
- VU le décret n°2010-938 du 24 Août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques , aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU l'Arrêté n°2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La Conférence de territoire comprend les membres suivants :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

-au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

a) pour les établissements privés à but lucratif :

- a1) -en tant que titulaire** : Stéphane LOCRET- Directeur- Hôpital privé de l'est parisien (FHP)
- en tant que suppléant** : Philippe ERIGNOUX- Directeur-Centre cardiologique du Nord (FHP)
- a 2) -en tant que titulaire** : Christine DERMER- Directeur-Clinique de l'ESTREE (FHP)
- en tant que suppléant** : Marie-Christine LEROUX-Directeur-Korian Sully (FHP)

b) pour les établissements publics de santé :

- b 1) -en tant que titulaire** : Madame BEAU- Directrice de l'Etablissement de Saint-Denis (FHF)
- en tant que suppléant** : Monsieur DAGORN, Directeur de l'établissement de Neuilly-sur-Marne(FHF)
- b 2) -en tant que titulaire** : Monsieur Jean-Louis FEUTRIE, Directeur de l'établissement de Montfermeil
- en tant que suppléant** : Madame DAMON, Directrice de l'Etablissement de Montreuil

c) pour les établissements de l'AP-HP :

- en tant que titulaire** : Dominique de WILDE, Directeur du groupe hospitalier Avicenne-Jean Verdier-René Muret de BOBIGNY (AP HP)
- en tant que suppléant** : Pierre MALHERBE, Directeur de l'hôpital René MURET de SEVRAN(AP HP)

-au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

a) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

- en tant que titulaire** : Docteur Eric PERTEGHELLA, Président de CME , Hôpital Sainte Marie de Villepinte-FEHAP –URIOPSS
- en tant que suppléant** : Cédric TCHENG, Hôpital Sainte Marie de Villepinte-FEHAP-URIOPSS

b) pour les établissements publics de santé :

- en tant que titulaire** : Docteur ZARKA , Président de CME de l'hôpital BALLANGER (FHF)

c) pour les établissements de l'AP-HP :

- en tant que titulaire** : Georges SEBBANE, Président CCM hôpital René Muret-Bigottini-Sevran(AP-HP)
- en tant que suppléant** : Yves COHEN , Président CCM hôpital Avicenne –BOBIGNY (AP-HP)

d) pour les établissements privés à but lucratif :

- en tant que titulaire** : Docteur Yves SENTOU, Président de la CME du Centre Cardiologique du Nord-Saint-Denis (FHP)

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

-au titre des personnes âgées :

a)

- en tant que titulaire** : Chantal GIRE, Solemnes Tremblay, SYNERPA,
- en tant que suppléant** : Michel FAURE, MAPY Rosny-sous-Bois, SYNERPA

b)

- en tant que titulaire** : Jean-Marie LAFOND, Maison de retraite Saint Vincent de Paul, URIOPSS,
- en tant que suppléant** : Claude RICCO, La CERISAIE , URIOPSS

c)

- en tant que titulaire** : Jean-Lin LEPOUTRE, BTP Résidences médico-sociales, FEHAP,

-en tant que suppléant :Françoise DAIGREMONT, SSIAD Fondation Hôpital Sainte Marie, FEHAP

d)-

- en tant que titulaire : Madame DEWET, Directrice EHPAD E Gérard- Livry Gargan (FHF)
- en tant que suppléant : Monsieur LASSELIN, Directrice EHPAD La Seigneurie Pantin (FHF)

-au titre des personnes handicapées :

a)

- en tant que titulaire : Philippe CORROY, Foyer de vie APF Clothilde Lamborot, FEHAP
- en tant que suppléant : Jean-Claude LOCATELLI, ARPEI, URAPEI

b)

- en tant que titulaire : Daniel LAPIE, APEI Les Papillons blancs, URIOPSS
- en tant que suppléant : Anne HOUDUS, Foyer d'accueil médicalisé AFTAM, URIOPSS

c)

- en tant que titulaire : Eric BONGRAND, SAGEP, FEGAPEI
- en tant que suppléant : Germain ANAVITARTE, AFDAEIM, FEGAPEI

d)

- en tant que titulaire : Félix ABECIA, Centre Jean-Pierre TIMBAUD,FAGERH
- en tant que suppléant : Véronique LEHMAN, GEP SO

3) Pour les représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

a)

- en tant que titulaire : Bruno ALBERT, Association du secours catholique, Cité Myriam,
- en tant que suppléant : Régine JAVER, Association du secours catholique, Cité Myriam

b)

- en tant que titulaire : Docteur Jeanine ROCHEFORT, Médecins du Monde,
- en tant que suppléant : Denis PEDOWSKA , Médecins du Monde

c)

- en tant que titulaire : François HERVE, Aurore, Association Nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie (ANITEA),
- en tant que suppléant :Dr Joelle LAUGIER, Réseau toxicomanie 93

4) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine :

a)-au titre des médecins libéraux(URPS) :

- a 1)-en tant que titulaire : Docteur Thierry GOMBEAUD, gastro- entérologue- Les Lilas
- en tant que suppléant : Docteur Bernard FARCILI, médecine générale-LIVRY-GARGAN
- a 2) -en tant que titulaire : Mardoche SEBBAG, Médecine Générale –STAINS

a 3) -en tant que titulaire : Georges SIAVELLIS, Médecine Générale- NOISY-LE-SEC

b)-au titre des masseurs kinésithérapeutes :

- en tant que titulaire : Bernard GAUTIER (FFMKR)
- en tant que suppléant : Martine VIGNAUX (FFMKR)

c)-au titre des infirmiers :

-en tant que titulaire : Joelle MAURIN(FNI)

d)au titre des autres professionnels de santé :

Non pourvu

e) au titre des internes en médecine

-en tant que titulaire : Fanny CHAMBON SRP-IMG

-en tant que suppléant : Liem Binh LUONG NGUYEN, SIHP

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

a) au titre des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

-en tant que titulaire : Docteur Pierre BRODARD, Centre Municipal de santé Cornet

-en tant que suppléant : Docteur Didier MENARD, FEMASIF

b) au titre des réseaux de santé :

-en tant que titulaire :Nathalie NISENBAUM-Réseau Arc en Ciel

-en tant que suppléant : Franck HECHT-Réseau ONCOEST

6) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

-en tant que titulaire : Elisabeth LESFARGUES, HAD Saint Simon(FNEHAD)

-en tant que suppléante: Christiane RENAUDEAU, HAD Croix Saint Simon(FNEHAD)

7) Pour les services de santé au travail :

-en tant que titulaire : Docteur Jean-Michel STERDYNIK, AMET 93

-en tant que suppléant : Josette GIELEN, AMET 93

8) Pour les représentants des usagers :

a) au titre des associations agréées :

a1) -en tant que titulaire : Lucien BOUIS, UDAF 93

-en tant que suppléant : Françoise BRIN, UDAF 93

a2) -en tant que titulaire : Georges OGER, UNAFAM

-en tant que suppléant : Jean-Claude DAVIDSON, UNAFAM

a3) -en tant que titulaire :Catherine OLLIVET, Association France Alzheimer 93

-en tant que suppléant :C CARILLION , Association France Alzheimer 93

a4)- en tant que titulaire : Michel ALLAMEL, AIDES 93

- en tant que suppléant :Natacha DJAE, AIDES 93

a 5)- en tant que titulaire : Stéphanie TANGUY, Association Vaincre l'autisme,

-en tant que suppléant : Aldo CIRREDU, Association Française des hémophiles

b) au titre des associations de personnes handicapées :

-en tant que titulaire : Catherine SOULIE, Vice-présidente de l'ADEMS 93

-en tant que suppléant : René BRUNEAU, président du mouvement des sourds de France

c) au titre des associations de retraitées et personnes âgées :

c 1) -en tant que titulaire : Bernard COTENTIN, CODERPA 93

-en tant que suppléante: Evelyne COUDE, CODERPA 93

- c2) **-en tant que titulaire** :Mme Claude AUFORT, CODERPA 93
-en tant que suppléant : Gérard DUPONT, CODERPA 93

9) Pour les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

a) pour les conseillers régionaux :

- en tant que titulaire** : Djeneba KEITA
-en tant que suppléante : Béatrice DESMARTIN

b) pour les représentants des communautés de communes :

c) pour les représentants des communes :

d) pour les représentants des conseils généraux :

- d1)-en tant que titulaire** : Pascal POPELIN, vice-président du Conseil Général
-en tant que suppléant : Emmanuel CONSTANT, vice-président du Conseil Général

- d 2)- en tant que titulaire** : Pierre LAPORTE, vice-président du Conseil Général
-en tant que suppléant : Gilles GARNIER, conseiller général

10) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

- en tant que titulaire** : Docteur Edgar FELLOUS
-en tant que suppléant : Docteur Xavier MARLAND

11) Pour les personnalités qualifiées :

- Professeur Bernard PISSARO, Professeur de Santé Publique
- Docteur Fabienne GENTIL, Inspection Académique de Seine Saint Denis

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 5: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris le 22 décembre 2010

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Île-de-France



Claude EVIN